

je suis sous la menace d'un huissier et maman de deux petits bebe

Par loladoudou, le 28/02/2012 à 15:39

bonjour, voila ma situation, ayant accumulé des loyers impayés depuis plusieurs mois et étant enceinte de jumeaux j'ai du quitter mon ancien domicile et vit actuellement chez le père de mes enfants je suis logé gracieusement. Je suis toujours redevable de mes dettes de loyer et suis harceléé pae un huissier. a présent je suis rémunéree exclusivement par la CAF avec l indèmnisation de journée de présence parentale et n'ai pas d'autre revenus. La santée de mes bébés maintenant agés de 9 mois nécessitant des soins quotidiens. peut on me sésir alors que je ne suis pas locataire et que tout appartien a mon ami? je suis très inquiète pour mes enfants merci.

Par youris, le 28/02/2012 à 16:54

bjr,

pour vous saisir, il faut que votre créancier entame une procédure devant un tribunal et obtienne un titre exécutoire permettant une saisie.

donc pas d'inquiétude, si vous avez libéré votre logement, je pense que votre propriétaire heureux de récupérer son logement, laissera tomber surtout si vous êtes insolvable. à moins que les impayés représentent une grosse somme.

vous avez transmis votre nouvelle situation aux organismes sociaux ?

Par Ioladoudou, le 28/02/2012 à 19:23

non je n ai rien transmis aux organismes sociaux que puis je faire et merci beaucoup pour votre gentillesse

Par youris, le 28/02/2012 à 20:01

bir,

si vous n'avez pas indiqué votre nouvelle situation aux organismes sociaux, faites attention qu'ils ne vous réclament pas un jour un trop perçu.

cdt			